

UNION FORESTIERE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

UNION DES ASSOCIATIONS ET GROUPEMENT DES SYLVICULTEURS DE LA LOIRE

ASSOCIATION LOI 1901

SIEGE SOCIAL : 6 boulevard Carnot – 42600 MONTBRISON

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale du 08/02/2021

En visio conférence

Présents :

Henri Beaupertuit
Bernard Clemencin
Claude Cros
Claude Dejob
Daniel Granger
Sylvain Filloux
Philippe Gourbière
Marie-Geneviève d'Hérouville
Henri Méjean
Michel Orelu
Jean-Claude Pellegri
Maurice Pend
Jean Pomarat
Pierre Poizat
Gilles Sarnin
Jacques-Paul Sastre
Florent Tatin
Robert Vallat
Robert Vallot

Avec la participation de Julien Blanchon, Alain Csakvary, Sophie Lafond et Marie-Pauline Tachon (CRPF) et de Jacques-Régis Descours (Fransylva)

En qualité de présidente, Marie-Geneviève d'Hérouville ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence, a fortiori compte tenu des modalités matérielles peu conviviales.

1/ Rapport moral

La Présidente récapitule les actions réalisées ou engagées en 2020 et début 2021.

Les AG des groupements n'ont pas pu se tenir en 2020 en raison de la crise sanitaire, hormis pour deux groupements. En 2021, elles vont être réalisées de façon très hétérogène : report, visio-conférence ou courrier. La Présidente rappelle le fort enjeu à avoir les coordonnées mail des adhérents pour les contacter efficacement.

Les discussions avec le SIEL ont peu avancé depuis le changement de présidence au SIEL. Ce dossier sera à reprendre en 2021 par Fransylva.

La Charte Forestière du PNR du Pilat, animée par une collaboratrice de Fibois42, est validée et lancée. Celle de Loire Forez Agglo est en cours. Les groupements de sylviculteurs locaux ont participé en 2020 aux réunions de ces deux chartes forestières.

L'offre aux sylviculteurs s'enrichit d'une assurance dommage « Sylvassur - Reconstitution » pour laquelle une campagne de promotion est menée par Fransylva depuis l'automne 2020 et se terminera fin février 2021. Un webinaire est proposé par Fransylva mercredi 10/02 pour présenter ce nouveau produit. D'autre part, une assistance juridique est intégrée dans la RC et serait à régler par les groupements (4 centimes par ha).

Une commande groupée de livrets sur la fiscalité (2€ / livret) est prévue en 2021.

La Présidente rappelle que les groupements ont décidé en 2020 de participer annuellement au financement des Fogefors à hauteur de 1€ / adhérent. Les formations de 2020 ont dû être reportées à 2021 en raison du COVID.

De même, des événements Grand public (Comice de Feurs, Journée de la Forêt) ont été annulés en 2020 alors que plusieurs réunions d'organisation avaient eu lieu avec Fibois, Fransylva, le CRPF et l'ONF pour les organiser. La tenue de ces événements en 2021 paraît très incertaine tout comme la tenue de la fête de la forêt (ETF).

Un travail a été mené en 2020 entre l'Union, les groupements de sylviculteurs, Fransylva et le CRPF sur la chasse. Plusieurs réunions ont permis de définir le plan d'actions qui va être mis en place en forêt privée pour mieux caractériser l'équilibre sylvo-cynégétique. Les groupements de sylviculteurs ont désignés deux référents chasse par association. Un dossier sur l'équilibre sylvo-cynégétique a été édité dans le dernier Forêts Privées de la Loire avec la diffusion de la fiche de « signalement de renouvellement ». La Présidente rappelle que ces fiches de signalement sont à renvoyer à Fransylva pour une compilation. Un stagiaire a été recruté par Fransylva pour avancer sur ce dossier. Une réunion de calage entre groupements de sylviculteurs, Fransylva, le stagiaire et le CRPF est prévue le 17 février.

La Présidente rappelle l'importance de la certification forestière (PEFC) et les dernières évolutions (tarification revue, précision de la certification forestière dans le cadre du portage coopérative, mise en place de pénalités en cas de non-respect du cahier des charges PEFC). Elle précise que la certification forestière est nécessaire pour l'obtention de certaines subventions.

L'Union et le CRPF ont rencontré la Chambre d'agriculture de la Loire et certains de ces élus en fin d'année 2020. Les élus agricoles ont formulés des attentes lors de cette réunion (dégagements des chemins et élagage en bordure de champs, réaliser un travail avec les forestiers pour utiliser la plaquette forestière en paillage). Certains élus ont dit leur étonnement quant à la quantité de bois laissé en forêt et inquiétude quant à l'augmentation des coupes rases. Enfin, ils ont proposé de communiquer auprès des agriculteurs (propriétaires forestiers) sur les groupements de sylviculteurs et le conseil technique apporté par le CRPF. Le CRPF ayant déjà organisé avec la chambre d'agriculture, dans le passé, des réunions pour les agriculteurs avec peu de succès, il a été retenu de réaliser d'abord une communication dans le « Paysans de la Loire ».

Enfin, la Présidente rappelle l'importance de communiquer auprès du Grand public et propose que des panneaux soient réalisés pour expliquer la gestion et l'exploitation forestière ainsi que l'usage de la voirie d'abord forestière.

2/ Rapport financier

Jean Pomarat présente le rapport financier de l'année 2020. Il fait état d'un solde négatif de 788 euros au 31 décembre 2020 lié au décalage de paiement de deux membres qui n'ont reçu le courrier que

tardivement (régularisation faite en début d'année 2021). Le montant disponible en banque est lui de 16 403 euros (dont 16 128 euros sur le livret).

Le trésorier informe que la cotisation 2021 à Fibois 42 est désormais à 300 €. Cette hausse est liée à l'homogénéisation des cotisations au niveau régional dans les différentes interprofessions départementales.

Les rapports moral et financier 2020 sont validés par l'assemblée générale.

3/ Échanges entre Groupements sur l'organisation des AG 2021

Un tour de table est réalisé pour échanger sur l'organisation des assemblées générales 2021 dans ce contexte toujours perturbé par le COVID :

- GSMP : AG par courrier (papier et e-mail lorsque l'on a l'information) et organisation plus tard dans l'année d'une réunion sur le thème « Éclaircie dans les résineux »
- Haut Monbrisonnais : AG en visio le 26 mars avec envoi papier au préalable des rapports moral et financier de l'année 2020 et des dernières informations forestières
- Haut Forez : AG en visio le 29 mars avec envoi papier au préalable des rapports moral et financier de l'année 2020 et des dernières informations forestières.
- ADEFOBEL : AG par courrier et qui traitera également de 2019
- ADEFOMA : AG par courrier avec déjà 80% de retour de vote
- Sud Forez : AG par courrier (rapport moral et financier et document sur les dernières informations forestières)

M. DEJOB indique, dans ce tour de table, que le CA du GS du Haut Forez a décidé de faire une réduction de 50% de la cotisation annuelle à ses adhérents en 2021 et de manière exceptionnelle suite à l'année 2020 où peu d'actions ont été menées en raison du COVID. La Présidente souligne que c'est une entorse au principe d'homogénéité des cotisations des GS dans la Loire, votée il y a 2 ans. A année exceptionnelle, mesure exceptionnelle, mais les autres groupements sont opposés à une réduction pour diverses raisons (montant très raisonnable de la cotisation, utilisation de l'excédent pour investir dans du matériel ou des projets, faible trésorerie pour certains). M. DESCOURS en profite pour indiquer qu'il faut être prudent car une évolution de la cotisation à Fransylva national va se poser prochainement et impacter la Loire de manière certainement significative.

Les groupements confirment le besoin de se doter de deux outils : l'un pour réaliser des webinaires (AG, réunions avec participants nombreux) et l'autre pour réaliser des envois en nombre d'e-mail. Le CRPF est mandaté pour rechercher des outils qui répondent à ces besoins.

4/ Plan filière du Département de la Loire.

Le nouveau plan filière du Département de la Loire en faveur de la forêt et du bois a été voté le 4 février et pour une durée de 6 ans (2021-2027). Ce plan très ambitieux d'un peu plus de 1 millions d'euros par s'article en 9 dispositifs (présentés dans le bulletin de mars) :

- contrats entre le Département et les COMCOM pour les impliquer techniquement et financièrement ;
- soutien aux organismes de la filière : FIBOIS 42, CRPF, Union Forestière, mais aussi en nouveauté l'association des EFT et les groupements de Sylviculteurs. En effet, le CD42 a voté dans ce nouveau

plan filière, une subvention de 500 euros / an pour chaque groupement de sylviculteur en plus des 2 500 euros octroyés à l'Union Forestière de la Loire. Le CD42 demande à ce que des actions spécifiques soient bien identifiées et mises en place grâce à ces financements ;

- soutien à la desserte forestière (création et rénovation) avec une priorité sur les territoires qui auront contractualisés avec le CD42 (dispositif 1) ;
- aide à l'acquisition de parcelles forestières par de jeunes sylviculteurs de moins de 40 ans (0,5 ha minimum) ;
- aide à la (re)plantation : maintien et renforcement du dispositif existant avec une revalorisation des forfaits et des bonus pour la prise en compte du changement climatique ;
- aide pour un projet expérimentation et son suivi par an ;
- aide aux travaux sylvicoles sur des parcelles de taille inférieure au seuil de la Région, soit pour des parcelles de 0,5 à 2ha ;
- aide à l'innovation dans les entreprises de la filière ;
- aide à l'installation des jeunes ETF ;
- aide à la communication à destination du grand public.

5/ Actions UFL / GS vis à vis de l'aide aux structures du CD42

Le CD42 a souhaité montrer son soutien aux groupements de sylviculteurs en leur octroyant une aide annuelle. Le Département regardera les indicateurs suivants pour les groupements : nombre et surface des adhérents, nombre de participants aux réunions territoriales.

Au regard de ces informations les groupements échangent sur les actions qu'ils souhaiteraient mener. Ils formulent la nécessité de développer les échanges et la convivialité suite à cette année 2020 pauvre en liens, ainsi que la nécessité de favoriser « la relève » des anciens sylviculteurs.

L'idée d'une réunion départementale avec un pique-nique partagé dans le Haut-Forez (à Roche) est toujours d'actualité et est reproposée pour l'année 2021.

Des leviers d'action pour le recrutement de jeunes sont proposés :

- analyser les radiations de ces dernières années pour mesurer la portée et les causes des départs et relancer les propriétaires ou leurs successeurs ;
- inciter les adhérents à transmettre précocement ;
- développer des outils de communications « modernes » : sites internet, newsletters, e-mails... ;
- utiliser les outils de communication traditionnels et réaliser en commun des vêtements promotionnels (Tshirts...) ;
- action FOGFOR spécifique à destination des jeunes (à prévoir pour 2022, les cycles 2021 étant déjà prévus et répondant déjà en partie par leur thématique à cet enjeu (Initiation et Iphigénie))

6/ Actualités CRPF

Le CRPF informe du prochain départ de Romain CHATAIN, technicien CRPF sur le secteur Roannais. Les recrutements pour son remplacement sont en cours. La prise de poste du futur technicien devrait avoir lieu au plus tard au 2 mai 2021. Il est rappelé qu'Alain CSAKVARY continue d'assurer, comme actuellement,

les missions d'instruction des PSG et d'autorisation de coupes sur le secteur roannais. Les différentes réunions sur le secteur roannais et actions sur les conventions ont été programmées pour tenir compte d'une arrivée du nouveau technicien début mai.

Concernant les Fogefors, l'association Fogefor Loire/Haute-Loire a décidé de ne pas fusionner en 2021 avec l'association Fogefor AURA. Le secrétariat du stage sera cependant délégué dès 2021 au CRPF AURA (Stéphanie JOUMEL) et fera l'objet d'une participation financière du Fogefor pour cette prestation de secrétariat. Deux stages sont prévus en 2021 : un stage d'Initiation en mai-juin 2021 et un stage de professionnalisation sur Iphigénie à l'automne.

Un rapide rappel sur l'avancement des chartes forestières est refait :

- lancement officiel de la nouvelle charte forestière du Pilat sur la période 2020-2026. Une trentaine d'actions sont prévus dans cette nouvelle charte forestière (si les financements sont trouvés) dont en particulier une action portée par le GSMP sur de l'expérimentation changement climatique (partenariat avec el CRPF).
- Le diagnostic de Loire Forez Agglo est quasi terminé. Le travail rentre donc dans la phase de définition du plan d'actions de la future charte forestière. La présence des groupements de sylviculteurs aux ateliers et réunions de cette année est essentielle pour acter d'actions prioritaires pour les forestiers.

Julien BLANCHON, référent « chasse » au CRPF, fait un point sur les actions qui vont être déployées cette année concernant l'équilibre sylvo-cynégétique :

- La diffusion de la fiche de « signalement » pour indiquer les zones mises en renouvellement et accentuer la pression de chasse sur ces zones ;
- La réalisation de mesures de dégâts de gibier, dans les parcelles aidées par le CD42, par le stagiaire Fransylva et si besoin les référents chasse des groupements en appui aux propriétaires adhérents (le CRPF pourra également en réaliser si nécessaire) ;
- La notation par le CRPF lors des visites PSG d'un indice de pression du gibier sur la propriété forestière visitée.
- Une réunion de calage est prévue le 17 février après-midi avec les référents chasse de tous les groupements, le stagiaire Fransylva, Fransylva et le CRPF

7/ Plan de relance

155 M€ ont été budgétisés par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour aider au renouvellement de la forêt française.

Les peuplements concernés sont : les peuplements sinistrés suite à des attaques de scolytes ou des dépérissements liés aux sécheresses, les peuplements vulnérables au changement climatique, les peuplements à faible potentiel productif.

Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en fin d'année 2020 et clôturé début janvier 2021 auprès des opérateurs forestiers pour connaître leur besoin sur ce fond. Il s'avère que l'enveloppe n'est pas suffisante et que les besoins exprimés par les opérateurs (ONF, coopératives, experts) sont 3 fois supérieurs au budget prévu.

Le ministère a donc décidé de lancer une première tranche de 95 M€ de renouvellement à travers les opérateurs qui ont répondu à l'AMI, soit sur la Loire : ONF, Coforet, CFBL et Unisylva.

Sur l'enveloppe restante (65 M€), 30 sont déjà fléchés à nouveau pour l'ONF et les autres 35M€ devront à la fois servir à financer d'une part les dossiers individuels des propriétaires qui ne passeraient pas par un opérateur et d'autre part une 2^{ème} tranche pour les opérateurs de l'AMI.

Il y a un risque certain que l'enveloppe soit « mangée » en grande partie pour les reboisements des peuplements scolytés de l'Est de la France. Des inquiétudes sont exprimées sur l'effet d'aubaine qui entrainerait l'exploitation non justifiée de certains peuplements. La diversification est un enjeu important formulé par plusieurs groupements.

En synthèse, ce dossier est encore flou puisque les budgets sont incertains et le mode opératoire est encore inconnu. De plus, se pose le problème des plants disponibles en pépinière et plus généralement des moyens dans toute la filière.

Compte tenu de ces informations, dans la Loire, il faudra certainement compter en priorité sur les aides départementales.

8/ Questions diverses

PEFC : la stratégie est à redéfinir avec la nouvelle équipe régionale au printemps avec les représentants des groupements. Une communication est prévue en juin après cette rencontre.

Le bulletin « Forêts Privées de la Loire » est très lu par les adhérents et au-delà. Suite à une interrogation, il est précisé qu'une rubrique spécifique est prévue dans chaque bulletin pour faire l'écho des réunions menées par chaque groupement. De plus, il est rappelé que les groupements sont invités à proposer des articles mais qu'il faut bien anticiper avant chaque parution pour permettre à Alain CSAKVARY de les prendre en compte dans la définition du contenu de chaque numéro.

Une démarche nationale vise à augmenter les surfaces des zones protégées (Natura 2000, réserve naturelle, Arrêté de protection de Biotope, ...). Au niveau régional, les surfaces des zones protégées sont supérieures à la moyenne nationale (mais en-dessous dans la Loire). Il est indiqué que le CRPF et Fransylva AURA ont déjà donné leur avis sur cette volonté d'extension.

La séance est levée à 16h30

La Présidents

Le Secrétaire